

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS en Salle des Délibérations pendant les travaux

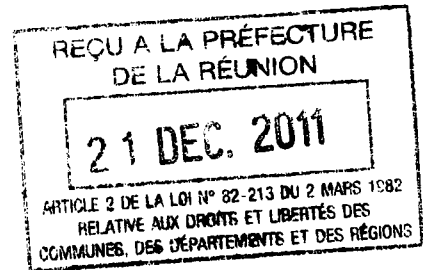
Élus	Horaires	Remarques
	ARRIVÉES	
KICHENIN Virgile	à 10 h 05	au Rapport n° 11/8-01
NAILLET Philippe	à 10 h 26	au Rapport n° 11/8-01
	DÉPARTS	
ASSABY Maximilien	à 10 h 05	au Rapport n° 11/8-01 <i>(procuration à ORPHÉ Monique)</i>
CHÉFIARÉ Claudine	à 10 h 34	au Rapport n° 11/8-03 <i>(procuration à LOCATE Raziah)</i>
ALBANY Christian	à 10 h 50	au Rapport n° 11/8-14
TROTET Maryse	à 11 h 01	au Rapport n° 11/8-20
LAURET Edmond	à 11 h 02	au Rapport n° 11/8-20 <i>(procuration à PESTEL René Louis)</i>
VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini	à 11 h 22	au Rapport n° 11/8-22
LOCATE Raziah	à 11 h 27	au Rapport n° 11/8-23

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'hôtel de Ville de Saint-Denis le
 et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 46 sur 55.

21 DEC. 2011

LE MAIRE

Gilbert ANNETTE



OBJET PROJET DE RENOVATION URBAINE « CAMELIAS, VAUBAN »
AMENAGEMENTS / INFRASTRUCTURES

APPROBATION DU CHOIX DU JURY D'APPEL D'OFFRES
AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

METTRE EN ŒUVRE LE PROJET ANRU

Par Délibération en date du 17 septembre 2011, vous avez d'une part autorisé le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre de l'opération « Aménagements/ Infrastructures » du Projet de Rénovation Urbaine « Camélias, Vauban », et d'autre part désigné les membres du jury d'appel d'offres ayant pour mission de proposer et de retenir le candidat qui sera amené à assurer cette maîtrise d'œuvre.

L'opération comporte des travaux relatifs à la requalification de voies, à l'assainissement des eaux pluviales et usées, au renforcement du réseau d'eau potable, à l'enfouissement des réseaux d'électricité et de télécommunication, à la rénovation de l'éclairage public, à l'aménagement des berges de la Ravine Laverdure et à l'aménagement d'aires de jeux.

Le montant de l'enveloppe prévisionnelle de l'opération (ingénierie et travaux) établie sur la base du PRU (valeur janvier 2011) est estimé à environ 25 900 000,00 € HT.

Une mission de conduite d'opération a été confiée à EXPACE le 25 mai 2011.

Le montant prévisionnel du contrat de maîtrise d'œuvre était évalué à 1 900 000,00 €.

A l'issue de la consultation de maîtrise d'œuvre, le jury d'appel d'offres, composé de membres élus parmi le Conseil Municipal de Saint-Denis et le Conseil de Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion, ainsi que de personnalités compétentes, s'est réuni le 8 décembre 2011.

Le jury a retenu, dans un premier temps, les groupements listés ci-dessous :

- SETEC/ INCOM/ BERIM ;
- FEDT/ DUTHEIL-PERREAU Urbanisme et Environnement/ J.-F. RAGARU/ Espace Objet Lumière - ETRE/ DARDEL Ingénierie ;
- GINGER/ Environnement et Infrastructures/ Agence MBP/ Atelier Coup d'Eclat ;
- SOCETEM SAS/ SIGNES PAYSAGES/ SAS SIGNES/ REUNIR/ SODEXI/ ISR ;
- SAFEGE/ UNIVERT DURABLE/ DUTHEIL-PERREAU Urbanisme et Environnement ;
- EGIS France / Atelier VILLES ET PAYSAGES ;
- CST/ GEODE ING/ ZONE UP/ ERSA/ ENERCOM/ IMPULSION ING/ FAIRE ;
- BE GREEN/ WSP group/ JNC International/ DARDEL.

Rapport n° 11/8-15

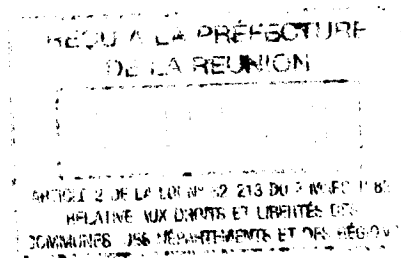
Au vu du rapport établi par le conducteur d'opération, le jury a proposé, dans un deuxième temps, de retenir le groupement suivant comme titulaire du marché de maîtrise d'œuvre :

- Groupement SETEC/ INCOM/ BERIM, pour un montant forfaitaire de 1 431 910,31 € TTC.

Je vous demande, en conséquence :

- 1° d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre du PRU « Camélias/ Vauban » Aménagement/ Infrastructures au groupement SETEC/ INCOM/ BERIM, représenté par SETEC mandataire du groupement, pour un montant forfaitaire de 1 431 910,31 € TTC ;
- 2° de m'autoriser à signer le marché et tous les actes y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer



**OBJET PROJET DE RENOVATION URBAINE « CAMELIAS, VAUBAN »
AMENAGEMENTS / INFRASTRUCTURES**

**APPROBATION DU CHOIX DU JURY D'APPEL D'OFFRES
AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu le choix opéré par le jury d'appel d'offres réuni le 8 décembre 2011 ;

Sur le RAPPORT N° 11/8-15 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur MAILLOT Gérald, 3ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1 Approuve le choix du jury d'appel d'offres et attribue le marché de maîtrise d'œuvre de l'opération Aménagements/ Infrastructures du PRU « Camélias, Vauban » au groupement SETEC International/ INCOM/ BERIM, représenté par SETEC mandataire du groupement, pour un montant de 1 431 910,31 € TTC.

ARTICLE 2 Autorise le Maire à signer le marché et tous les actes y afférents.

ARTICLE 3 La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au Budget sous le chapitre 23 et l'article 2315.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 12 1 DEC. 2011

